

Les captages prioritaires en Drôme

La liste des captages est inscrite dans le SDAGE 2016-2021, elle sera revue par le prochain SDAGE.

18 captages classés captages prioritaires dans la Drôme

Les communes concernées sont, du nord au sud (nom du ou des captages concernés) :

- > SAINT-RAMBERT-D'ALBON (Les Teppes)
- > ALBON (Les Prés Nouveaux)
- > MANTHES (L'Ile)
- > LAPEYROUSE-MORNAY (Montanay)
- > ROMANS-SUR-ISERE (Les Etournelles, Le Tricot, Les Jabelins)
- > EYMEUX (L'Ecançière)
- > BOURG-LES-VALENCE (Les Combeaux)
- > VALENCE (Les Couleures)
- > BEAUMONT-LES-VALENCE (Les Tromparents)
- > AUTICHAMP (Chaffoix)
- > BONLIEU-SUR-ROUBION (Les Reynières)
- > LA BATIE ROLLAND (La Tour)
- > LES GRANGES GONTARDES (Le Jas des Seigneurs)
- > SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES (Grand'Grange Forages 1 et 2)
- > CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN (Saint Maurice)
- > SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES (Le Jas)

